



UNE ANNÉE DE TRANSITION

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2021



SMDO
VOTRE SERVICE INTERCOMMUNAL
DE VALORISATION DES DÉCHETS

UNE ANNÉE
DE TRANSITION

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2021

SOMMAIRE

- P. 04 Le mot du Président
- P. 06 L'année en bref
- P. 08 Vision d'ensemble
- P. 10 Tendances globales 2021
- P. 12 Vos élus
- P. 14 Anticiper la transition industrielle
- P. 22 Accompagner la transition des territoires
- P. 30 Associer les habitants aux transitions du quotidien

LE MOT DU PRÉSIDENT



2021 : une année de transition pour notre syndicat départemental

Depuis sa création, les élus du syndicat ont toujours travaillé à l'organisation de la gestion des déchets, privilégiant la valorisation et le recyclage.

Aujourd'hui, même si la prévention des déchets reste un axe prioritaire, de plus en plus de solutions de valorisation se développent et permettent de transformer nos déchets en ressources d'énergies. Alors que nous tentons d'agir sur les comportements pour limiter la production des déchets en favorisant le réemploi, la réduction des déchets à la source, le gaspillage... grâce à l'innovation et à l'intelligence territoriale, nous regardons différemment nos déchets. Les points forts de l'année écoulée sont multiples :

- le renouvellement du contrat de concession de service public, enjeu majeur du SMDO, qui nous engage pour 20 ans avec notre nouvel exploitant Idex ;
- les projets de déploiement des « points tri » dans les parcs et jardins, les City-Stades, projets en faveur de la promotion du tri des emballages et papiers « Hors Foyers ». Ces actions sont réalisées dans le cadre des Appels à Manifestation d'Intérêt lancés par CITEO et par l'ADEME ;

- l'acquisition d'un site à Bresles pour installer notre seconde base logistique des camions et bennes de déchetteries. Ce site devrait également permettre de déployer un nouveau quai de transfert rail/route afin de transporter par train les déchets produits à l'ouest du département ;
- la vente des terrains de Villers-Saint-Sépulcre à un producteur d'électricité par panneaux photovoltaïques ;
- l'adhésion de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle, effective à compter du 1^{er} juillet 2022, mais dont le traitement des déchets (Om et collecte sélective) est effectué par le SMDO depuis décembre 2021 par convention.

Le site de Villers-Saint-Paul va connaître, d'ici 2025, une vaste modernisation de son unité de valorisation énergétique, qui permettra d'augmenter considérablement la production d'énergie et de réduire les coûts de traitement des déchets. Le dispositif retenu par les élus du SMDO garantit un prix de vente de l'énergie très attractif, sous forme de chaleur fournie aux habitants des logements sociaux de l'agglomération creilloise. Ce dispositif « gagnant-gagnant » est rendu possible grâce à une augmentation de capacité de 80 000 tonnes, destinée à traiter des déchets à haut PCI, venant principalement des encombrants collectés sur les déchetteries de notre territoire.

Ce site sera également pourvu d'une troisième voie ferroviaire et d'un port fluvial, accentuant le recours au transport alternatif à la route.

En 2021, la tendance générale est à l'augmentation des tonnages de déchets :

- la part des ordures ménagères et des collectes sélectives augmente ;
- mais ce sont surtout les tonnages de déchetteries qui progressent fortement.

Alors que la TGAP ne cesse d'augmenter, principalement pour les déchets enfouis, le recours à la valorisation énergétique des déchets encombrants permettra d'éviter l'augmentation de la TGAP sur plus de 40 000 tonnes d'encombrants collectées sur notre réseau de déchetteries qui échapperont ainsi à l'enfouissement.

Cette modernisation en cours s'effectue dans le cadre d'une économie circulaire locale, valorisant ainsi l'énergie contenue dans nos déchets : le contexte international actuel nous invite à renforcer nos actions pour développer davantage de partenariats locaux.

Le Syndicat favorise aussi l'organisation d'événements « éco-responsables » en proposant un guide pratique dédié au sujet qui incitera à limiter la production de déchets sur les lieux des manifestations organisées dans le département de l'Oise.

Tous ces éléments permettent au SMDO de répondre aux multiples réglementations en vigueur. Les habitants de l'Oise peuvent être fiers des modalités de traitement de leurs déchets ménagers, respectueuses de l'environnement à des coûts très compétitifs.



Hommage à BRUNO POMMIER

Nous souhaitons rendre hommage à notre collègue, Bruno Pommier, Vice-Président du SMDO, Président du CHSCT et du Comité technique depuis 2020. Très investi dans ses missions d'élu au sein de nos instances, il nous a quittés le 1^{er} août 2021.

À la mairie de Noyon, il était en charge de l'administration générale ainsi que des questions de sécurité depuis juillet 2020. Précédemment, il avait été adjoint au maire de Noyon, sous les mandats de Bertrand Labarre et Pierre Vours de 1995 à 2008. À l'époque, déjà, il était en charge des questions de sécurité.

Malgré la maladie, Bruno POMMIER s'est montré jusqu'au bout très disponible et s'illustrait par ses grandes qualités d'écoute et de recherche de solutions équilibrées.

L'ANNÉE EN BREF



LES GRANDS DÉFIS DE 2021
présentés par **NICOLAS AVELINE**,
Directeur général du SMDO

RENOUVELER LA CONCESSION DU CENTRE DE VALORISATION DE VILLERS-SAINT-PAUL



Les élus et les équipes du SMDO ont eu à résoudre une équation complexe pour que l'exploitation et la modernisation du Centre de Valorisation Énergétique se traduisent par une augmentation de ses capacités de traitement et permettent de relever un triple défi : réduire l'enfouissement, maîtriser les coûts et garantir l'indépendance du Syndicat dans la gestion des déchets de son territoire. La construction d'une troisième ligne de valorisation est apparue comme la meilleure solution, à la condition de raccorder trois nouvelles communes au réseau de chaleur urbain qui relie Nogent-sur-Oise et l'usine. Les habitants de 13 500 logements sociaux bénéficieront bientôt de cette énergie renouvelable, très avantageuse financièrement. Enfin, nous avons tenu à fixer au nouveau concessionnaire des objectifs en faveur des transports alternatifs à la route, via le ferroviaire et le fluvial. »



P. 16

DÉVELOPPER LE TRANSPORT FERROVIAIRE DES DÉCHETS



La création d'un troisième quai ferroviaire à Villers-Saint-Paul, dans le cadre du nouveau contrat de concession, s'inscrit dans un projet plus global de développement de l'acheminement par le rail des déchets, y compris ceux venus de l'ouest du territoire. Pour cela, le SMDO souhaite pouvoir créer un nouveau quai de transfert rail/route sur le terrain dont il a fait l'acquisition à Bresles, en 2021, celui-ci étant situé à proximité d'une voie ferrée. Les communes de l'ouest du département seraient ainsi desservies par le rail. Enfin, ce projet renforcerait la cohérence de la nouvelle base logistique que nous mettons en place à Bresles. »



P. 25



SYSTÉMATISER TOUJOURS PLUS LE GESTE DE TRI



Depuis 2012, le SMDO innove et expérimente pour favoriser le tri et le recyclage des déchets. Beaucoup d'actions ont ainsi été menées dans l'est, d'abord, puis depuis 2018 dans l'ouest du département. La construction du centre de tri de Villers-Saint-Paul a ouvert de nouvelles perspectives en la matière. Nous devons cependant rester vigilants et poursuivre nos actions de sensibilisation pour que les habitants ne relâchent pas l'effort. C'est pourquoi nous avons répondu en 2021 à deux appels à manifestation d'intérêt pour que le geste de tri se fasse partout, à la maison mais aussi dans les lieux publics, à tous les moments de la vie. »

P. 27

ASSURER LA CONTINUITÉ TERRITORIALE DE L'ACTION DU SMDO



La Communauté de Communes du Vexin-Thelle a décidé en 2021 de rejoindre le Syndicat pour limiter son recours à l'enfouissement et, par conséquent, le coût du traitement de ses déchets, dans le contexte d'augmentation de la TGAP que nous connaissons. Négociée en 2021, cette adhésion sera officielle à partir de juillet 2022. Grâce à elle, le Syndicat complète le périmètre de son intervention dans le département. »



VISION D'ENSEMBLE



NOS INSTALLATIONS

- 1 Centre de Tri modernisé pour TOUS les emballages et TOUS les papiers
- 1 Centre de Valorisation Énergétique
- Transport ferroviaire des déchets
- 1 Centre Logistique (Verberie)
1 Base Logistique (Bresles)
- 5 Quais de Transfert route / rail
- 1 Quai de Transfert route / rail (en projet)
- 2 Quais de Transfert routiers
- 40 déchetteries SMDO**
(à partir du 1^{er} juillet 2022 avec l'adhésion de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle)
- 1 déchetterie SMDO (en projet)
- 11 autres déchetteries (quais hauts) et 8 points verts gérés par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, la Communauté de Communes du Clermontois et la Communauté de Communes du Plateau Picard
- 9 recycleries
- Adhésion au 1^{er} juillet 2022 de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle

ENTENTE INTERCOMMUNALE AVEC LES SYNDICATS VOISINS

Depuis 2013, le SMDO entretient des ententes intercommunales avec la quasi-totalité des syndicats voisins. Cela a commencé avec VALOR' AISNE puis s'est développé avec le SIGIDURS dans le Val d'Oise, le Sycotom dans la métropole parisienne, le SMITOM du Nord-Seine-et-Marne et enfin le SMEDAR en Seine-Maritime.

L'objectif de ces ententes est de pouvoir mutualiser les moyens dont chaque syndicat dispose en vue de l'exploitation du service public de traitement des déchets.



767 337
habitants
(hors CC du Vexin-Thelle)



19 intercommunalités
au 1^{er} juillet 2022 avec l'adhésion de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle



502 062 T
de déchets ménagers
(hors CC du Vexin-Thelle)



656,37 KG
par habitant
(hors CC du Vexin-Thelle)

TENDANCE GLOBALE 2021

PAR RAPPORT À 2020

Tendance par rapport à l'année 2020

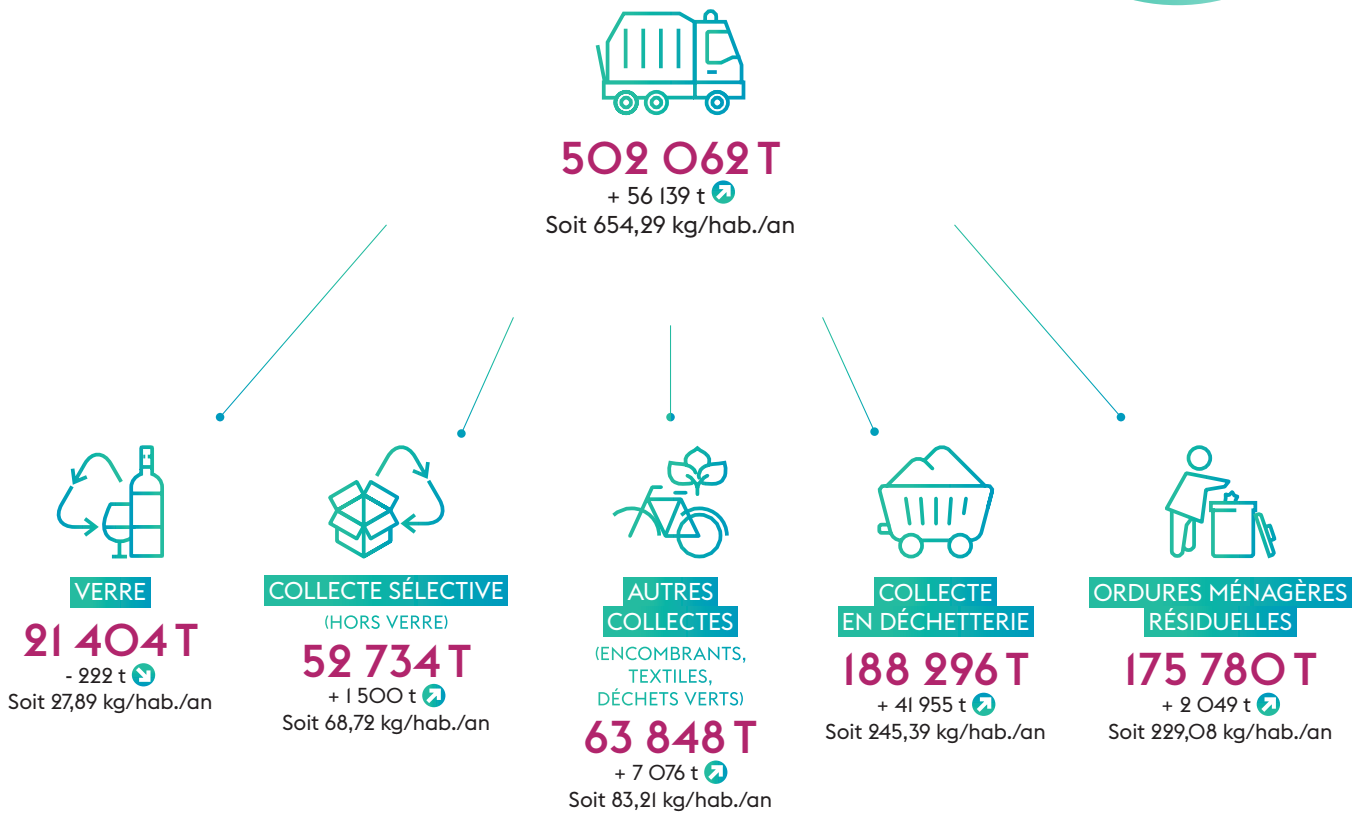
LES OBJECTIFS DU SYNDICAT

Réduire les déchets

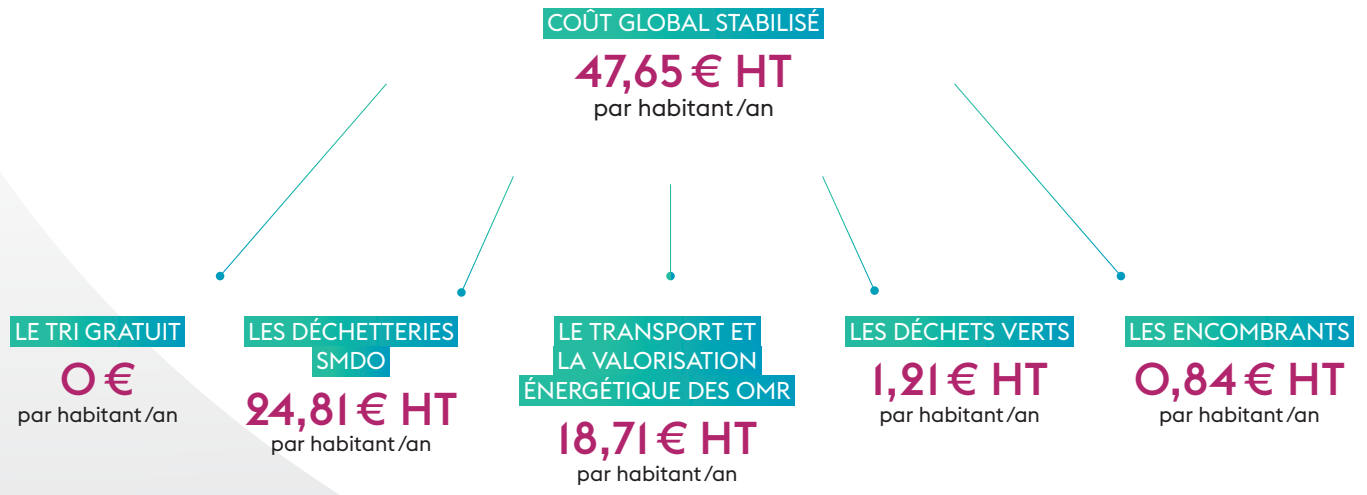
Favoriser la valorisation

Limiter l'enfouissement

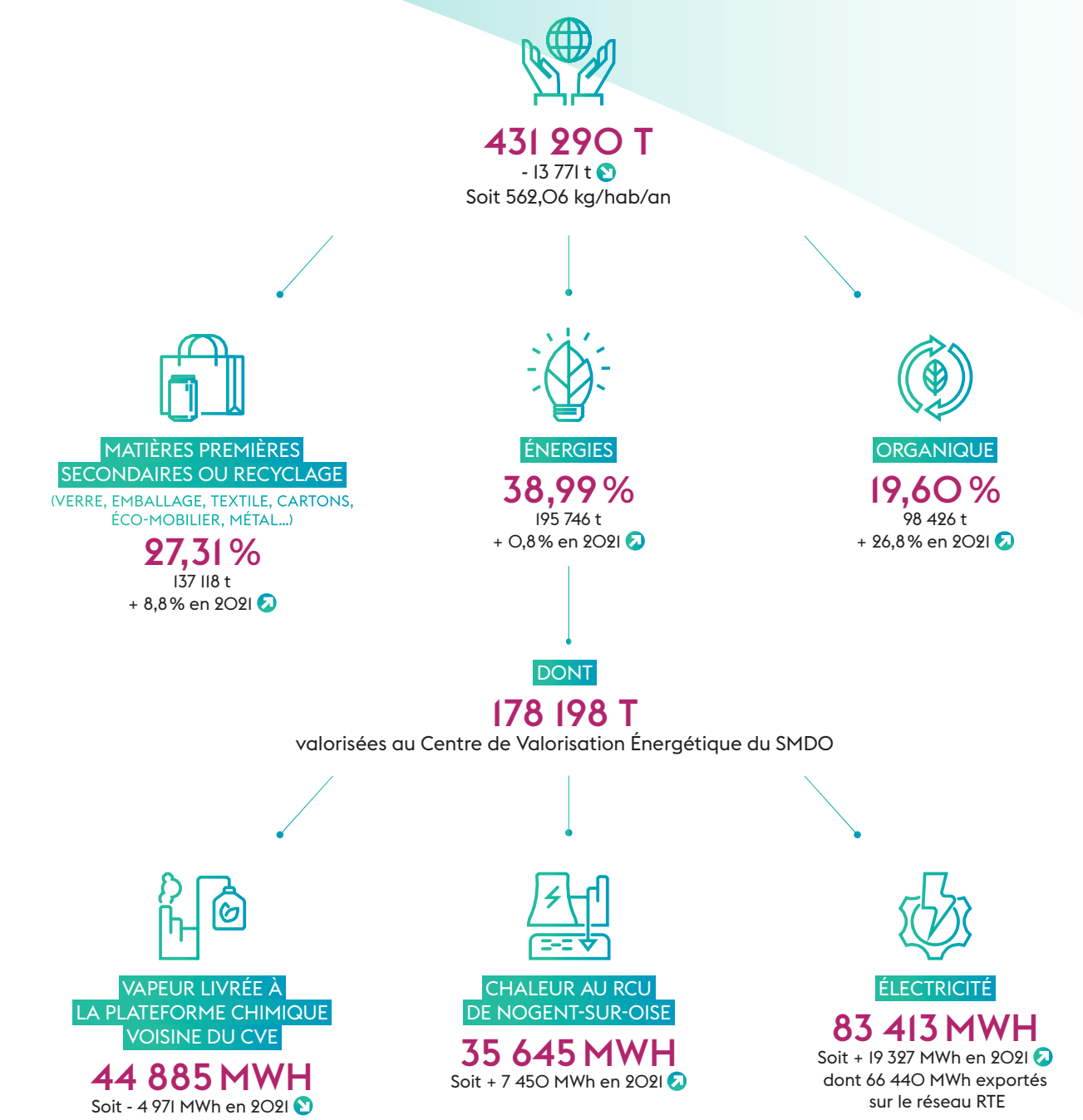
GESTION DES DÉCHETS



DES COÛTS MAÎTRISÉS



PRODUCTION DE NOUVELLES RESSOURCES OU VALORISATION DES DÉCHETS



ENFOUISSEMENT 13,43 %

67 407 T soit + 21 872 (+48 %) EN 2021

Avec la construction de la troisième ligne de valorisation des déchets à haut pouvoir calorifique inférieur (HPCI) dans le cadre de la nouvelle concession de service public du Centre de Valorisation Énergétique de Villers-Saint-Paul, une grande partie des déchets enfouis sera valorisée en énergie à partir de 2025.

VOS ÉLUS



PHILIPPE MARINI

Président du SMDO
Président de l'Agglomération de la Région de Compiègne
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

LES MEMBRES DU BUREAU

VICE-PRÉSIDENTS DU SMDO



Alexandre OUIZILLE

1^{er} Vice-président
Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise



Jean-François CROISILLE

La Vallée Dorée :
Communauté de Communes du Liancourtois



Olivier DE BEULE

Communauté de Communes du Plateau Picard



Jean-Jacques DUMORTIER

Communauté de Communes Thelloise



Arielle FRANÇOIS

Agglomération de la Région de Compiègne



Daniel GAGE

Communauté de Communes du Pays de Valois



Bernard HELLAL

Agglomération de la Région de Compiègne



Laurent LEFÈVRE

Communauté d'Agglomération du Beauvaisis



Béatrice LEJEUNE

Communauté d'Agglomération du Beauvaisis



René MAHET

Communauté de Communes du Pays des Sources



Jacky MELIQUE

Communauté de Communes Senlis Sud Oise



Sophie MERCIER

Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées



Franck MINE

Communauté de Communes du Clermontois



Corry NEAU

Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne



Jean-Michel ROBERT

Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise

MEMBRES DU BUREAU DU SMDO



Sandrine DAUCHELLE

Communauté de Communes du Pays Noyonnais



François DESHAYES

Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne



Jean-Michel DUDA

Communauté de Communes du Pays de Bray



Jean-Pierre HAUDRECHY

Communauté de Communes du Pays de Valois



Philippe KELLNER

Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte



Yannick MATURA

Communauté d'Agglomération du Beauvaisis



Abdelafid MOKHTARI

Communauté de Communes des Sablons



Emmanuel PERRIN

Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise



Jean PUPIN

Communauté de Communes de l'Oise Picarde



Sylvie VALENTE LE HIR

Communauté de Communes des Lisières de l'Oise



Pascal WAWRIN

Communauté de Communes Thelloise

COMMISSIONS OBLIGATOIRES

Commission d'appel d'offres :

Président : M. OUIZILLE

Commission de délégation de service public :

Présidente : Mme FRANÇOIS

Commission consultative des services publics locaux :

Président : M. LEFÈVRE

Commission de contrôle des comptes :

Présidente : Mme NEAU

CHSCT et Comité Technique :

Président : M. HELLAL

COMMISSIONS FACULTATIVES

Commission Interface Collecte/ Traitement + Oise les Vallées :

Président : M. HELLAL

Commission suivi du Centre de Valorisation Énergétique et du réseau de chaleur :

Président : M. MAHET

Commission communication :

Présidente : Mme MERCIER

Commission déchetteries et encombrants – Éco-organismes des déchetteries :

Président : M. GAGE

Commission écopôle de Villers-Saint-Sépulcre :

Présidente : Mme LEJEUNE

Commission entente (Valor'Aisne, SMITOM 77, Sigidurs-Syctom de Paris, SMEDAR) :

Président : M. MELIQUE

Commission des finances :

Présidente : Mme NEAU

Commission MAPA :

Président : M. DUMORTIER

Commission prévention et économie circulaire :

Président : M. MINE

Commission transport et quais de transfert :

Président : M. ROBERT

Commission travaux :

Président : M. PUPIN

Commission tri et collecte sélective – Éco-organisme CITEO :

Président : M. DE BEULE

Commission valorisation organique et biodéchets :

Président : M. CROISILLE

Panoplies eau/vapeur
des chaudières du Centre de
Valorisation Énergétique de
Villers-Saint-Paul



ANTICIPER LA TRANSITION INDUSTRIELLE

PLACER L'INNOVATION
AU CŒUR DE LA MODERNISATION
DE VILLERS-SAINT-PAUL



Le cahier des charges que nous avons établi a intégré des contraintes écologiques, techniques et financières. Nous avons eu la chance de recevoir trois offres, avec trois projets assez différents. Lors des négociations, nous avons passé trois fois trois jours à huis clos avec les candidats. Nous avons posé des questions de plus en plus précises : c'était passionnant d'aller au fond des choses, en termes d'innovation, de montage de société et bien sûr de coûts. Idex nous a finalement fait une proposition technique et financière performante, qui traduit l'envie de ce groupe de nous accompagner dans ce projet ambitieux. »

Arielle FRANÇOIS
Vice-présidente du SMDO,
Agglomération de la Région de Compiègne



Je suis fier d'avoir mené cette négociation avec Arielle FRANÇOIS, les services du SMDO et nos bureaux d'études : nous vivons un moment fort pour notre Syndicat, toujours avec un objectif d'intérêt général pour l'avenir de notre territoire. Notre Centre de Valorisation Énergétique devient un réel exemple d'économie circulaire en plein cœur du bassin creillois, renforçant ainsi notre position de précurseur en matière de valorisation énergétique et de gestion des déchets. Dès 2025, 13 500 foyers seront raccordés au réseau de chauffage urbain. Si nous devons continuellement travailler à la réduction de nos déchets, à un tri toujours plus abouti, il est de notre devoir de transformer ce qui reste au fond de nos poubelles en ressource. »

Alexandre OUIZILLE
1^{er} Vice-président du SMDO,
Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise

GARANTIR LA PERFORMANCE INDUSTRIELLE ET ÉCONOMIQUE DU CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE VILLERS-SAINT-PAUL

L'année 2021 a vu aboutir les efforts consentis par le SMDO pour assurer l'avenir de son Centre de Valorisation Énergétique à Villers-Saint-Paul. Prenant en compte des paramètres techniques, économiques et écologiques, le renouvellement de concession de service public a été acté fin 2021 pour une durée de vingt ans.

UN LONG TRAVAIL PRÉPARATOIRE

Depuis 2019, les services du SMDO anticipaient le renouvellement de la concession de service public du Centre de Valorisation Énergétique (CVE) de Villers-Saint-Paul, le précédent contrat, confié en 2002 à l'entreprise ESIANE, filiale du groupe Suez, arrivant à échéance au 31 mars 2022.

Un groupe de travail composé d'élus et de techniciens s'est ainsi réuni régulièrement, pendant plus de deux ans, pour convenir d'un mode opératoire de renouvellement et établir un cahier des charges exigeant. En décembre 2020, les élus ont tout d'abord décidé de reconduire le mode de gestion en concession de service public ; ils ont ensuite réfléchi au périmètre du cahier des charges.

Le groupe de travail a jugé que celui-ci devait non seulement comporter des préconisations de « base » relatives à l'exploitation du site, mais aussi prévoir des travaux de modernisation et d'extension du site. Construit en 2004, le CVE doit être capable de relever les défis de demain, en termes de performance industrielle, d'efficacité économique et de maturité environnementale.

Après avoir lancé officiellement la procédure d'appel à candidatures, la commission DSP a validé, en mai 2021, les dossiers de trois candidats ; le groupe de travail a étudié les offres reçues et auditionné à trois reprises chacun des trois concurrents, entre juin et septembre 2021. Accompagné par trois assistants à maîtrise d'ouvrage – SAGE ENGINEERING, pour le volet technique, FINANCE CONSULT, pour les questions économiques et PARME Avocats pour les problématiques juridiques – le SMDO a examiné dans le détail les trois offres, puis a demandé à chaque candidat de procéder à des améliorations. La version définitive des offres a été transmise au SMDO et soumise aux élus à l'automne 2021 ; ces derniers ont retenu, en décembre 2021, l'offre de la société Idex.

111 M€

c'est le montant investi par la société Idex pour moderniser et augmenter la capacité de valorisation énergétique du Centre de Valorisation Énergétique de Villers-Saint-Paul et répondre ainsi aux besoins en chauffage urbain de

13 500 FOYERS

de l'Agglomération de Creil Sud Oise

UN CONTRAT AMBITIEUX, SUR LES PLANS QUANTITATIF ET QUALITATIF

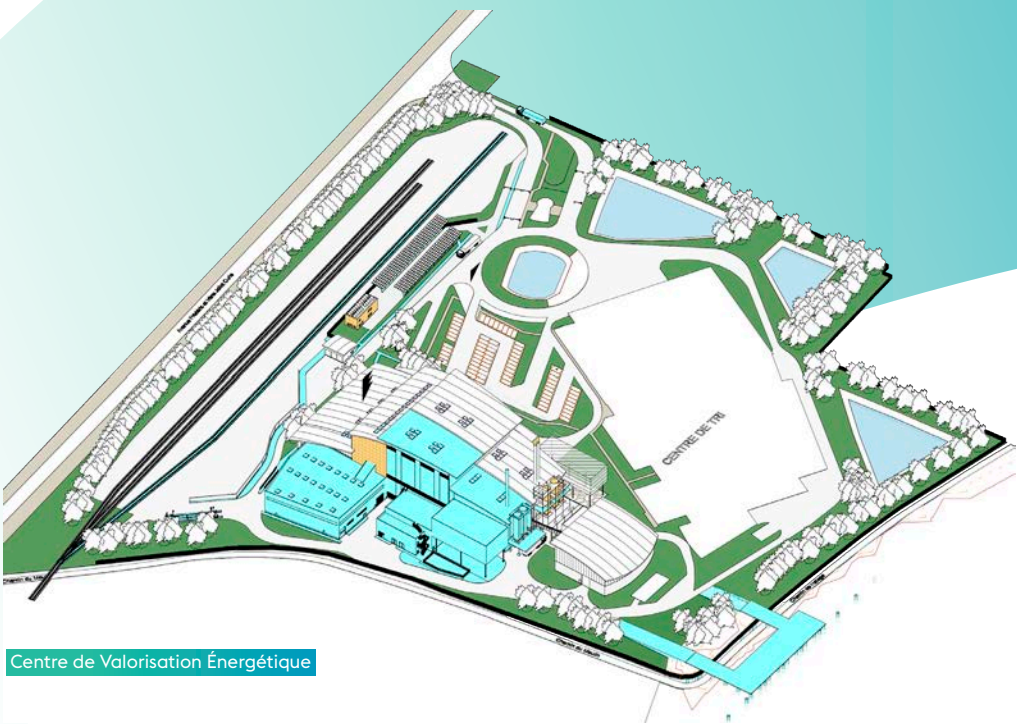
Le contrat signé avec la société IDDEO, Idex Développe les Énergies de l'Oise, prévoit une augmentation importante des capacités de traitement des déchets du Centre de Valorisation Énergétique, à travers la réalisation d'une troisième ligne de valorisation énergétique à haut pouvoir calorifique. La mise en service de celle-ci, à l'horizon 2025, portera les capacités de traitement annuelles de l'usine de 178 250 à 258 250 tonnes.

Cette progression capacitaire de près de 45 % doit permettre au SMDO de prendre en charge, à moindre coût, l'ensemble des déchets ménagers résiduels de son territoire, en particulier les encombrants qui ne faisaient pas partie, jusqu'à présent, des tonnages traités à Villers-Saint-Paul.

Cette perspective permettra au Syndicat de réduire encore l'enfouissement des déchets ménagers de son territoire.

En augmentant considérablement la production d'énergie issue de son activité, le Syndicat « fait un bond » dans le cercle vertueux de l'économie circulaire. En témoignent les raccordements supplémentaires des réseaux de chaleur des communes avoisinantes au Centre de Valorisation Énergétique : Montataire, Creil et Villers-Saint-Paul (voir page 19). Le contrat prévoit également de poursuivre la livraison de vapeur à la plateforme chimique voisine, à hauteur de quelques 50 000 MWh par an.

AVEC CE NOUVEAU CONTRAT, LE SMDO CONFIRME SON INDÉPENDANCE POUR LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS DE L'OISE, TOUT EN MAÎTRISANT SES COÛTS.



Centre de Valorisation Énergétique

AVEC DES COÛTS DE TRAITEMENT PLUS COMPÉTITIFS ET UNE USINE PLUS PERFORMANTE, LE SMDO POURRA COMPENSER, EN PARTIE, L'AUGMENTATION DE LA TGAP.

La modernisation du Centre de Valorisation Énergétique prévoit, par ailleurs, la réalisation d'un troisième quai ferroviaire, en 2023, et la création, fin 2025, d'un port fluvial sur l'Oise, connecté à l'usine, afin de réduire les consommations d'énergie fossile et la production de gaz à effet de serre liées au transport de déchets. Le SMDO fait ainsi de son CVE un outil de la transition énergétique.

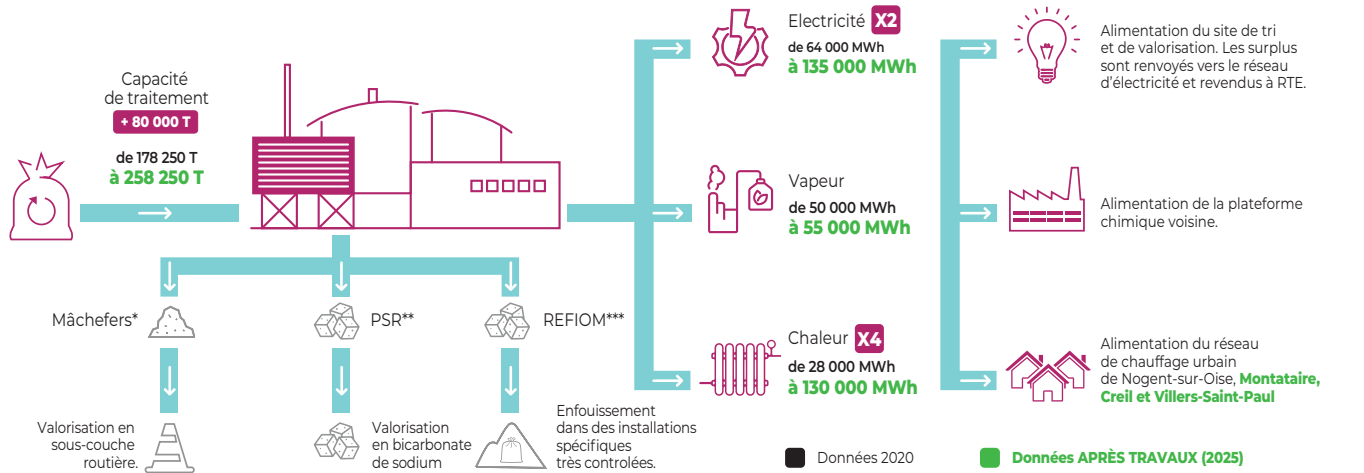
DES ENJEUX ÉCONOMIQUES MAJEURS

Les atouts économiques de ce nouveau contrat sont multiples. D'une durée de 20 ans, il apporte un cadre stable aux activités du CVE de Villers-Saint-Paul avec, en complément, l'engagement du concessionnaire de faire baisser le prix du traitement des déchets dans l'Oise, qui fait déjà partie des plus faibles du pays : le coût de la tonne traitée passera de 103 € en 2021 à 75 € en 2022 et 64 € en 2023. Cette diminution de 20 à 25 % est un des leviers actionnés par le SMDO pour compenser la hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).

Il en va de même des gains de capacité et de performance qui seront obtenus à terme, grâce à la construction d'une troisième ligne de valorisation des déchets à Haut Pouvoir Calorifique Inférieur (HPCI). En évitant les frais d'évacuation vers d'autres sites de quelques 40 000 tonnes de déchets chaque année et en supprimant quasiment totalement le recours à l'enfouissement, la modernisation des infrastructures de Villers-Saint-Paul offre au SMDO un moyen efficace de se prémunir contre les incidences de la hausse de la TGAP, laquelle sanctionne particulièrement la mise en décharge, c'est-à-dire la pratique de l'enfouissement.

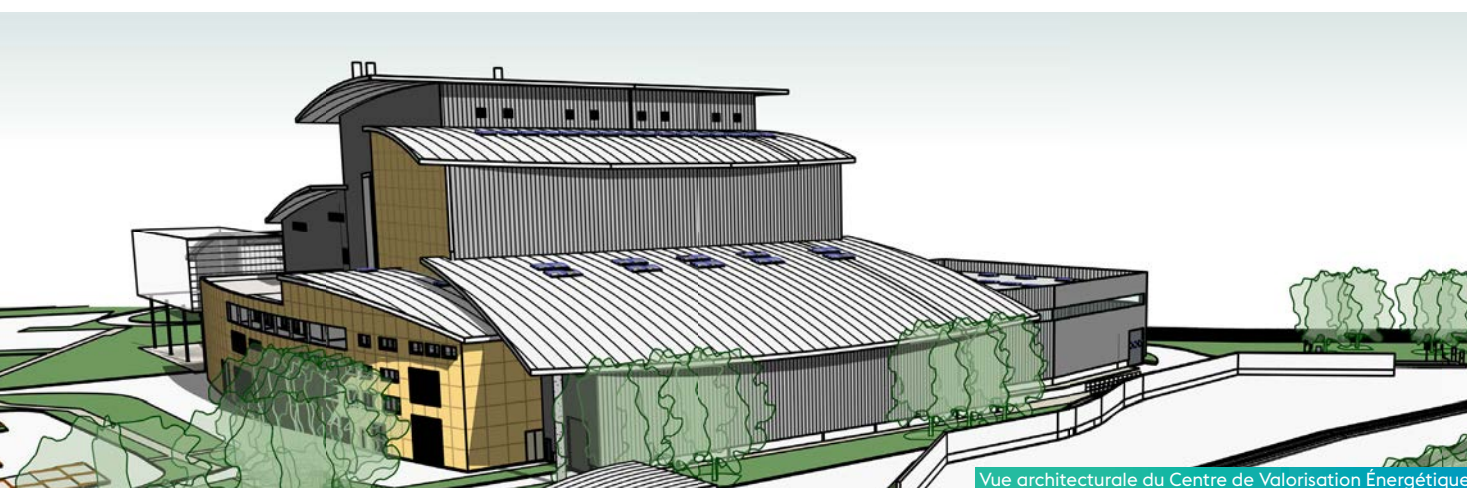
Grâce à la modernisation du Centre de Valorisation Énergétique, les habitants de l'agglomération creilloise vont bénéficier de tarifs de chauffage très compétitifs. Cette troisième ligne de valorisation énergétique va générer de nouvelles ressources pour le SMDO, via la vente d'énergie sous forme d'électricité, de vapeur et de chaleur.

Processus du Centre de Valorisation Énergétique



*Ce sont les résidus non dangereux issus de l'incinération des déchets. Ils sont récupérés en sortie de fours puis, après refroidissement, stockés et envoyés vers une plateforme de maturation extérieure permettant leur valorisation.
** Produits Sodiques Résiduels.
*** Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères.

LE CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE VILLERS-SAINT-PAUL, DOUBLE SA PRODUCTION D'ÉNERGIE AU BÉNÉFICE DE L'HABITAT SOCIAL LOCAL



Vue architecturale du Centre de Valorisation Énergétique

Les équipements nouvelle génération dont sera doté, demain, le Centre de Valorisation Énergétique de Villers-Saint-Paul, de même que les liens entre le CVE et les habitants des communes voisines, inscrivent l'activité de traitement des déchets du SMDO dans la logique de l'économie circulaire.

LES ENGAGEMENTS INDUSTRIELS DU NOUVEL EXPLOITANT

Conformément aux priorités du SMDO et aux termes de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015, la société IDDEO, Idex Développe les Énergies de l'Oise, s'est fixée des objectifs ambitieux en termes de transition écologique et de transition énergétique. Alors qu'aujourd'hui, avec ses deux lignes de traitement en service, l'usine produit 163 GWh d'énergie (35 GWh de chaleur, 45 GWh de vapeur et 83 GWh d'électricité), l'ouverture d'une troisième ligne va multiplier par quatre les volumes de chaleur produits et par deux ceux d'électricité.

Des bénéfices immédiats

X4

Production de chaleur

X2

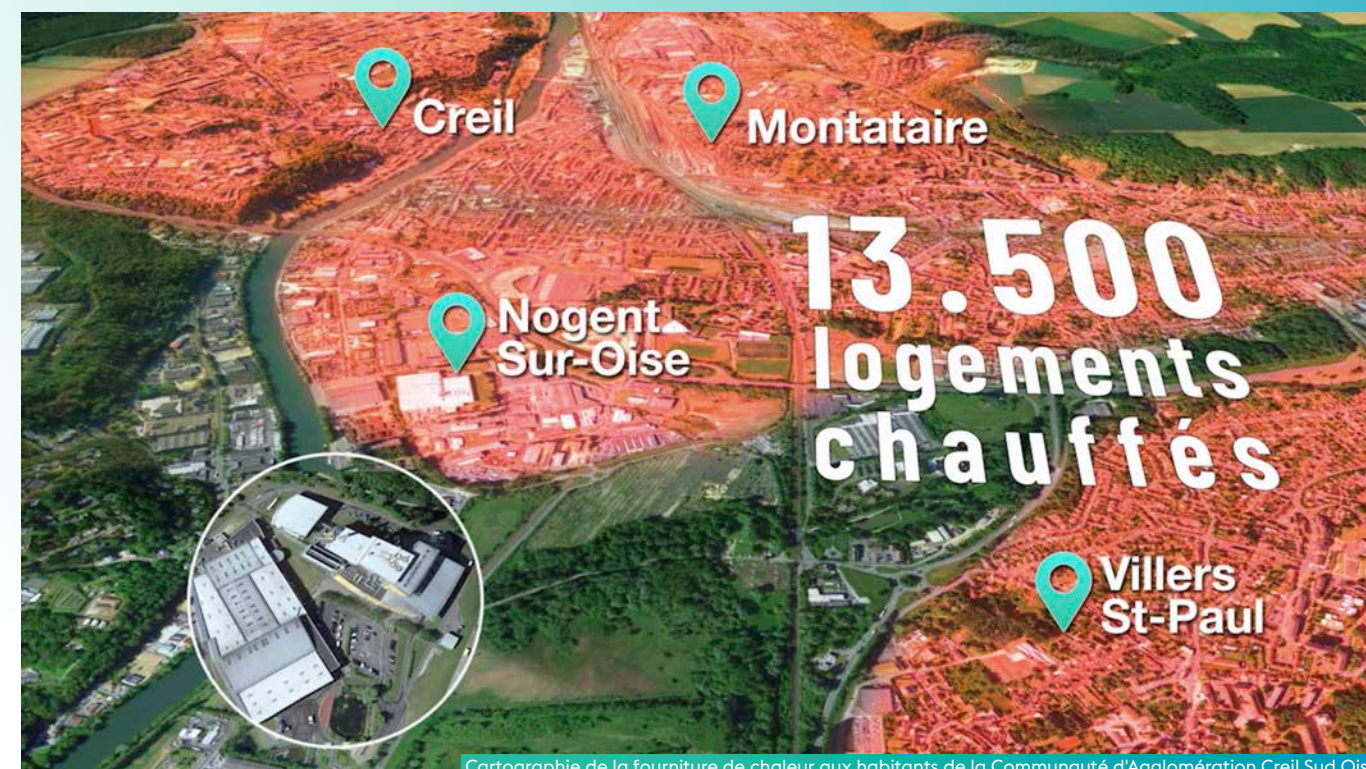
Production d'électricité

La performance de la troisième ligne

Dédiée aux déchets à Haut Pouvoir Calorifique Inférieur, une troisième ligne de traitement et de valorisation énergétique, d'une capacité de 80 000 tonnes par an, sera mise en service mi-2025. Elle viendra compléter l'installation actuelle (deux lignes déjà très performantes, d'une capacité annuelle de 178 250 tonnes), qui permet déjà de produire de l'électricité, de vendre de la vapeur à la plateforme chimique voisine et de la chaleur à 3 500 foyers de la commune de Nogent-sur-Oise. Cette nouvelle ligne, en valorisant les encombrants et les refus de tri, donnera au Syndicat une autonomie complète en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés de l'Oise. Un second groupe turbo-alternateur, d'une puissance de près de 10 MW, garantira au site un très haut niveau de production électrique.

POUR LES HABITANTS

Alors que, depuis 2014, le CVE de Villers-Saint-Paul est connecté au réseau de chauffage urbain de la commune de Nogent-sur-Oise, grâce à la construction d'une canalisation reliant le CVE et la chaufferie de la commune, les 111 millions d'euros investis par la société Idex seront notamment mobilisés pour étendre ce réseau de chaleur urbain, afin de répondre aux besoins en chauffage et en eau chaude sanitaire d'une partie des habitants de Nogent-sur-Oise, Montataire, Creil et Villers-Saint-Paul.



Cartographie de la fourniture de chaleur aux habitants de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise

Au total, 13 500 logements sociaux seront raccordés et bénéficieront ainsi d'une énergie renouvelable à un prix à la fois maîtrisé (18,47 €/ MWh en moyenne), garanti sur la durée du contrat et neutre en carbone.

Cet engagement apparaît d'autant plus important qu'en cette période de hausse des prix de l'énergie, les habitants du bassin de vie de l'agglomération creilloise connaissent un recul marqué de leur pouvoir d'achat. Avant même le déclenchement de la guerre en Ukraine, et de ses conséquences sur le marché de l'énergie, les économies annuelles de chauffage générées par le recours au réseau de chaleur urbain avaient été évaluées à 400 € HT/an pour un logement standard à Nogent-sur-Oise, pour une consommation moyenne équivalente à 10 MWh de gaz.

LE SMDO DEVIENT L'UN DES PREMIERS SYNDICATS FRANÇAIS À DÉPLOYER UN PROGRAMME DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS COMBUSTIBLES POUR LES HABITANTS DE SON TERRITOIRE.

PROGRAMMATION DÉTAILLÉE

Dès 2022-2023, le parc de logements du bailleur Oise Habitat, sur la commune de Montataire, sera raccordé à l'usine, puis d'autres installations communales en bénéficieront. Cela est rendu possible grâce au raccordement du réseau de Montataire à la chaufferie « NSO Énergies » de Nogent-sur-Oise ; les travaux étant assurés par Oise Habitat.

D'ici mi-2025, les villes de Creil et de Villers-Saint-Paul pourront également profiter du dispositif.

À Creil, grâce aux travaux menés par le SMDO, la future canalisation de chaleur traversera l'Oise pour raccorder la chaufferie de la Cavée de Senlis, exploitée par « Creil Énergie ».

À Villers-Saint-Paul, les logements Oise Habitat, situés dans le quartier des Côteaux, seront, eux aussi, raccordés par une nouvelle canalisation, réalisée par IDDEO, dans le cadre du nouveau contrat de concession.

VERS UNE AMÉLIORATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

La modernisation des installations du CVE de Villers-Saint-Paul s'accompagne de la mise en place des dernières innovations technologiques en matière de contrôle des rejets atmosphériques, avec notamment un système de DéNOx catalytique pour limiter et traiter les émissions d'oxyde d'azote (qui resteront inférieures à 80 mg/ Nm³ en moyenne journalière, pendant les vingt ans de la concession). D'autres dispositifs assureront l'analyse en continu du mercure.

Enfin, la création d'une troisième voie ferroviaire et d'un port sur l'Oise confirme la volonté du SMDO d'encourager des modes de transport alternatifs, qui émettent nettement moins de gaz à effet de serre. Les mâchefers seront ainsi évacués par voie fluviale, tandis que les déchets à traiter et les déchets triés arriveront ou quitteront Villers-Saint-Paul par le train.

RENCONTRE AVEC LE NOUVEL EXPLOITANT

Le changement de concessionnaire s'est préparé dans la concertation, pour favoriser la continuité de l'activité et des équipes.

UNE CARRIÈRE DÉDIÉE À LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Électrotechnicien de formation, Denis Laverre connaît tous les secrets des turbines et chaudières, de même que ceux des mécanismes en jeu dans la valorisation énergétique.

Car, depuis ses débuts dans la vie professionnelle, il y a près de 40 ans, ce natif de Pont-Sainte-Maxence a consacré sa carrière au sujet. Avec des moments forts, comme à son arrivée à Villers-Saint-Paul en 2003, quand il a accompagné le SMDO dans la construction du CVE. À cette époque, il porte la casquette de Suez depuis dix-huit ans déjà. Ce qui explique que dix-huit ans plus tard, quand Suez perd l'appel d'offres au profit d'IDEX, Denis Laverre hésite à changer d'employeur. « Le nouveau concessionnaire m'a proposé la direction du site, confie le presque sexagénaire, mais c'est surtout le projet de construction d'une troisième ligne qui m'a convaincu d'accepter le poste. J'avais construit l'usine, j'ai eu très envie de la voir s'agrandir. » Alors qu'il aurait pu prétendre, dès l'an prochain, à une retraite bien méritée, Denis Laverre a donc fait le choix de rester à Villers-Saint-Paul, jusqu'à la mise en service de la troisième ligne de valorisation, mi-2025.

Son expertise technique et ses compétences d'encadrement ont évidemment séduit le groupe IDEX. Entouré de toute une équipe qu'il a recrutée au cours des vingt dernières années, le nouveau directeur du CVE se prépare à relever le défi d'un chantier colossal, à mener en site occupé : « On va construire la troisième ligne dans un planning très serré, tout en garantissant la continuité du service public, c'est un challenge ! »

Un challenge à la hauteur de l'expérience et de la motivation de ce professionnel de la valorisation énergétique : « Je garde l'enthousiasme de mes débuts, parce que je vais voir évoluer une usine que je connais bien, sourit-il. Je me réjouis de la voir devenir plus belle et plus performante. » La preuve que l'enthousiasme est aussi un bon carburant.



Denis LAVERRE,
Directeur d'IDDEO

LE CHANGEMENT DANS LA CONTINUITÉ

Créée pour exploiter le CVE de Villers-Saint-Paul, la filiale IDDEO, dont le sigle signifie « IDEX Développe les Énergies de l'Oise », a repris la quasi-totalité des salariés du centre. « Seul un instrumentiste est parti pour évoluer au sein de Suez, indique Denis Laverre, directeur du CVE de Villers-Saint-Paul. Mais tous les managers ont fait le choix de rester, de même que l'ensemble du personnel, dont une grande partie est présente depuis l'ouverture de l'usine en 2004. » Majoritairement recrutés par Denis Laverre, qui fut responsable d'exploitation de 2004 à 2021, les trente-trois salariés de l'usine et les sept personnes qui travaillent sur la plateforme ferroviaire ont été rassurés de savoir que l'ancien responsable d'exploitation allait diriger le site (voir portrait ci-contre). Rassurés aussi de constater que rien n'allait changer dans leurs méthodes de travail : maintien de l'organisation en 3x8 pour les équipes de la conduite et maintien des salaires pour tout le monde. « C'était très important de garder les mêmes équipes, souligne Denis Laverre, car il n'y a pas d'école de conduite des fours avec récupération d'énergie ; ce sont donc des gens que nous avons formés qui assurent ces postes, alors nous souhaitons les garder avec nous pour assurer la continuité des savoir-faire. »

Au final, seuls les bleus de travail ont changé, le logo d'IDDEO ayant remplacé celui de Suez.



Canalisation vapeur



Four du Centre de Valorisation Énergétique



Silos réactifs de stockage



IDEX, L'EXPERTISE D'UN PRODUCTEUR D'ÉNERGIE AU SERVICE DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

Le SMDO a confié au groupe IDEX une concession de service public pour l'exploitation de son Centre de Valorisation Énergétique (CVE) de Villers-Saint-Paul, à compter du 1^{er} avril 2022, pour une durée de vingt ans. En répondant à l'appel d'offres lancé par le SMDO, le groupe IDEX a mis en avant son expérience d'énergéticien, sa maîtrise du marché de l'électricité, pour satisfaire les besoins des habitants, et ses engagements au service de la neutralité carbone des territoires. Biomasse, géothermie, énergies de récupération : IDEX est petit à petit devenu un acteur de la décarbonation des territoires. Villers-Saint-Paul est le 18^e centre de valorisation dont IDEX prend les commandes.

IDEX en chiffres

1^{er} acteur français du marché de l'énergie locale

1 Md € de chiffre d'affaires annuel

230 chaufferies biomasse

48 réseaux de chaleur et de froid

18 unités de valorisation

18 000 bâtiments gérés
(habitat, tertiaire, industrie)

5 millions de MWh
de chaleur et de froid distribués

CALENDRIER DE LA MODERNISATION DU CENTRE DE VILLERS-SAINT-PAUL

1^{er} avril 2022

démarrage du contrat d'exploitation du CVE de Villers-Saint-Paul, pour une concession de vingt ans

Été 2023

début de la construction de la troisième ligne de valorisation, pour une durée de 18 mois, pendant laquelle le traitement des déchets continuera d'être assuré

Mi-2025

mise en service de la troisième ligne de valorisation



Plateforme ferroviaire
de Villers-Saint-Paul

ACCOMPAGNER LA TRANSITION DES TERRITOIRES

METTRE L'INNOVATION AU SERVICE
DES ENGAGEMENTS
ENVIRONNEMENTAUX DU SMDO



En faisant l'acquisition d'un nouveau bâtiment à Bresles, le SMDO va pouvoir y installer un nouveau quai de transfert et, à terme, le raccorder par la voie ferrée au site de Villers-Saint-Paul. C'est primordial pour continuer à développer le transport des déchets par le rail, afin de diminuer l'empreinte carbone de nos activités et répondre ainsi aux attentes environnementales.

Si le SMDO a pris de l'avance sur ce sujet, avec son réseau ferré dans l'est du département, il convient maintenant de parfaire cette couverture ferrée à l'ouest. Les perspectives ouvertes par le site de Bresles devraient nous permettre de tenir notre promesse de privilégier le transport alternatif chaque fois que cela est possible.

Enfin, avec ce projet ferroviaire nous allons tenir nos engagements vis-à-vis des élus de l'agglomération Creil Sud Oise qui ont accepté l'installation de nos équipements à Villers-Saint-Paul, à condition que le transport des déchets se fasse par le rail et non par la route. »

Béatrice LEJEUNE
Vice-présidente du SMDO, Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

LE FERROVIAIRE, TOUJOURS MOTEUR DANS L'OISE

Le maillage ferré du territoire permet au SMDO d'assurer par le train, depuis longtemps déjà, une grande partie du transport des ordures ménagères et des collectes sélectives acheminées depuis l'est du département jusqu'au site de Villers-Saint-Paul. En projet, l'extension dans l'ouest de ce réseau contribuera à réduire l'empreinte écologique du volet transport du traitement des déchets.

UN CHOIX FONDATEUR

Précurseur, le SMDO a fait le choix du rail pour transporter ses déchets dès la création du Syndicat en 1996, afin de limiter la circulation des camions de ramassage des ordures ménagères sur le bassin creillois, dans un souci de diminuer son empreinte carbone.

Cette volonté initiale n'a cessé, depuis, de se consolider avec la mobilisation d'un réseau ferré dédié, en service toute l'année, six jours sur sept ; avec également l'ouverture ou la réouverture de quais de transfert rail/route ; et, enfin, l'acquisition de plus de 350 caissons adaptés au transport ferroviaire des déchets.

Ce dispositif garantit le report modal de près de 60 % du tonnage total d'ordures ménagères et de collecte sélective dans l'est du territoire ; dans certains cas, le transport ferroviaire est aussi utilisé pour les encombrants issus des déchetteries.

75

caissons ferroviaires d'ordures ménagères et de collecte sélective sont transportés chaque jour

QU'EST-CE QU'UN QUAÏ DE TRANSFERT ROUTE/RAIL ?

Une fois les ordures ménagères collectées « en porte-à-porte », celles-ci doivent être regroupées pour être expédiées vers le site de tri et de valorisation énergétique des déchets. Dans le cas d'un quai de transfert classique, les déchets passent des camions de collecte à de gros porteurs, pour poursuivre leur chemin par la route ; dans le cas des quais de transfert route/rail, ils effectuent en train le trajet du quai de transfert jusqu'au site de tri et de valorisation énergétique de Villers-Saint-Paul.



Quai de transfert

DES DISPOSITIFS DE PLUS EN PLUS PERFORMANTS

Les quais de transfert du Syndicat fonctionnent selon deux modalités différentes : la première, historique, prévoit que les camions de collecte déversent leur contenu dans une trémie, pour que celui-ci soit ensuite compacté et transvasé dans un conteneur ferroviaire ; la seconde, plus récente, exige que les collectivités chargées de la collecte se soient équipées de bennes spécifiques. Unique en France, le système développé par le Syndicat, au terme d'un long travail de mise au point, s'appuie sur une collecte latérale robotisée, avec des caissons qui servent à la fois à la collecte et au transport par rail. Économique et plus efficace, évitant la rupture de charge, cette solution réduit par ailleurs la pénibilité et les risques d'accidents du travail.

PARFAIRE LA COUVERTURE FERROVIAIRE DU TERRITOIRE

Après avoir envisagé, un temps, d'installer une base logistique et un nouveau quai de transfert route/rail sur la commune de Villers-Saint-Sépulcre, pour encourager le déploiement du transport ferroviaire dans l'ouest du département, le Syndicat a finalement saisi l'opportunité d'acheter, le 9 décembre 2021, un ensemble immobilier sur la commune de Bresles et a pu vendre, dans le même temps, les terrains qu'il détenait à Villers-Saint-Sépulcre.

Implanté dans la zone industrielle, à proximité de la RN31, sur l'axe Compiègne-Beauvais, à mi-chemin entre Beauvais et Clermont, ce site est idéalement localisé pour accueillir les camions et les bennes qui assurent la collecte dans les déchetteries de la partie ouest du SMDO. En cela, il constitue le pendant de la base logistique dont dispose le SMDO à Verberie, pour gérer les flux en provenance de l'est du département.

Au-delà de ces fonctions classiques de régie logistique, le site pourrait, à terme, profiter de la proximité de la voie ferrée qui passe à l'arrière de la parcelle. Un nouveau quai de transfert route/rail pourrait ainsi venir compléter le maillage du territoire, en reliant par le train les communautés de communes de l'ouest. Cette perspective permettrait de garantir que plus de 70 % des déchets soient transportés par le train.

La construction d'une troisième voie ferrée à Villers-Saint-Paul, prévue par le nouveau contrat de concession du Centre de Valorisation Énergétique (voir partie I), pour accueillir des tonnages supplémentaires de déchets venus de l'ouest, donne toute sa cohérence et sa légitimité à ce projet de nouveau quai de transfert à Bresles.

Acquisitions

1 974 m² et 9 178 m² ce sont respectivement les superficies des surfaces construites et du terrain du nouvel ensemble immobilier de Bresles

1 120 000 € c'est le coût (hors frais d'agence) de l'acquisition de ce site

UNE BASE LOGISTIQUE COMPLÈTE À BRESLES

Les locaux de Bresles présentent toutes les qualités requises pour doter l'ouest du département d'une base logistique adaptée aux contraintes d'exploitation du SMDO : surface conforme aux besoins de l'activité industrielle, bureaux, vestiaires, douches, salle de pause, parking, aire de retournement pour poids lourds, ainsi qu'une mezzanine de près de 400 m² qui pourra accueillir, quatre à cinq fois par an, les réunions du comité syndical du SMDO.



TRI DES DÉCHETS : UN TERRITOIRE PRÉCURSEUR



Animation au Centre commercial du Jeu de Paume à Beauvais

Engagé depuis près de vingt ans dans la collecte sélective des déchets, le SMDO a postulé en 2021, à deux appels à projets innovants pour étendre le tri des emballages et des papiers en dehors du foyer, dans les parcs, les jardins et les lieux publics.

DEUX APPELS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (A.M.I) AUX OBJECTIFS COMMUNS

Destinés à améliorer les performances de tri, les deux appels à manifestation d'intérêt (AMI) initiés en 2021 l'un par CITEO, entreprise à mission en charge de la collecte, du tri et du recyclage des emballages et des papiers en France, l'autre par l'ADEME, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, partagent des objectifs communs :

- assurer la continuité du geste de tri, depuis le foyer jusqu'aux lieux publics, en installant des équipements de collecte dans des lieux de forte fréquentation publique ;
- réduire les volumes d'ordures ménagères collectés ;
- se préparer au respect des prochaines échéances législatives, à savoir la généralisation, au 1^{er} janvier 2025, de la collecte séparée pour le recyclage des déchets d'emballages pour les produits consommés hors foyer, le recyclage de 75 % des emballages à l'horizon 2022 et de 90 % des bouteilles en plastique pour boisson en 2029.

L'importance du volet « communication » de ces deux AMI traduit par ailleurs l'attention portée par le SMDO à la sensibilisation des publics, sans laquelle il sera impossible de respecter les échéances fixées. Plusieurs campagnes de communication accompagnent par conséquent le déploiement des équipements qui sont installés dans les espaces publics du département dès juillet 2022.

AVEC L'A.M.I CITEO, ON TRIE DANS LES PARCS ET JARDINS ET CITY-STADES

Malgré des délais de réponse très courts, le SMDO, après avoir consulté ses collectivités adhérentes, a décidé de répondre, en avril 2021, à l'appel à manifestation d'intérêt de CITEO, pour étendre le tri des déchets dans les parcs et jardins les plus fréquentés du département. Retenue par l'entreprise à mission, la candidature du SMDO va déboucher sur l'installation de plus de 600 équipements, répartis sur 183 sites, City-Stades, parcs et jardins, ainsi que sur une voie verte d'ici la fin de l'année 2022.



612 poubelles de tri, dans
183 parcs, jardins et city stades

756 728 € de budget global, financé à hauteur de 44 % par CITEO (335 041 €)

Si le SMDO n'avait pas répondu à l'AMI pour le compte de ses collectivités, le projet n'aurait jamais pu être mené à bien sans la mobilisation de ces dernières : tandis que le SMDO pilote l'ensemble du projet, notamment en matière de communication, les collectivités adhérentes, prennent en charge l'achat des contenants (porte-sacs, corbeilles de rues, meubles de tri, chariot bi-flux) et le génie civil nécessaire à l'installation des contenants. Elles assureront par la suite la maintenance et le nettoyage des équipements de tri installés.

Le projet en dates

26 avril 2021
dépôt du dossier de candidature auprès de CITEO

Septembre 2021
candidature du SMDO retenue par CITEO

30 septembre 2021
mise en place d'un groupe de travail pour présenter le projet aux agents des collectivités adhérentes

Septembre 2021 - janvier 2022
contractualisation avec CITEO

Juillet 2022
pose des premiers contenants de tri dans les parcs jardins et City-Stades de 6 communautés de communes

AVEC L'A.M.I ADEME, LES LIEUX PUBLICS SE METTENT AU TRI

Également destiné à élargir le tri aux espaces publics et aux lieux de forte fréquentation publique, l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'ADEME avait vocation à développer le tri dans les espaces culturels, les sites sportifs, les gares, les campus universitaires. Portées par les établissements concernés (théâtres, cinémas, gares, piscines, etc.), les candidatures ont été transmises à l'ADEME en septembre 2021. Au total, 256 sites seront équipés de poubelles de tri sélectif, d'ici la fin de l'année 2023 : 41 sites culturels (cinéma, salles de spectacles, parcs de loisirs...), 160 lieux dédiés au sport (stades, piscines...), 51 gares et 4 campus universitaires.

Soutenu par



1 000
équipements installés sur 256 sites
1,3 M€
financés à 43 % par l'ADEME (554 133 €)

Le projet en dates

1^{er} septembre 2021
candidature transmise à l'ADEME

Novembre-décembre 2021
retour positif de l'ADEME

Années 2022-2023
mise en place des points de collecte et de la campagne de communication

RENOUVELER LES MESSAGES DE COMMUNICATION EST ESSENTIEL POUR MAINTENIR LA CONTINUITÉ DU GESTE DE TRI, DANS LE TEMPS ET DANS L'ESPACE, ET AINSI AMÉLIORER LA PERFORMANCE DU TRI.



IMAGINER SANS CESSER DE NOUVELLES EXPÉRIMENTATIONS

Si le recyclage dans l'Oise atteint déjà de bons résultats, avec un taux moyen de 77,35 %, le SMDO est en recherche permanente de nouveaux leviers pour améliorer encore les performances, notamment sur le plastique. La loi AGEC fixe en effet à 90 % le taux de recyclage des bouteilles en plastique pour boisson à l'horizon 2029. C'est dans cette optique que le SMDO a étudié, en 2021, la possibilité d'installer des automates de tri dans les trois grandes agglomérations du département – Creil, Compiègne et Beauvais – où le geste de tri est plus compliqué en habitat dense. À destination des habitants « peu trieurs » et « non trieurs », l'installation de ces équipements (dans les supermarchés, les centres sociaux, etc.) devait être accompagnée d'une campagne de communication et de sensibilisation forte, avec la présence de coaches, la distribution de kits de tri, la création d'une application pour smartphone ou encore un système de gratification du geste de tri (places de cinéma à gagner, par exemple). Trop onéreuse dans la version proposée en 2021, cette solution n'a pu être déployée ; elle reste cependant à l'étude.

FOCUS SUR LES BIODÉCHETS

Suite à l'étude sur les biodéchets menée par le SMDO, les collectivités adhérentes étudient les différentes possibilités de valorisation. Plusieurs expérimentations ont été menées en 2021.

DES PREMIÈRES ÉTAPES DÉJÀ FRANCHIES PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SABLONS

Candidate à l'expérimentation du tri à la source des biodéchets, la Communauté de Communes des Sablons, encadrée par le SMDO et le bureau d'études SAGE Engineering, a mis en place la collecte séparative des biodéchets (tous les déchets alimentaires, y compris les os, arêtes, noyaux, sachets de thé, essuie-tout...) dans vingt-et-une cantines scolaires implantées dans quinze communes.

Pour cela, le SMDO a prêté des « bioseaux » de 35 litres et des sacs de précollecte, ainsi que des pesons pour peser les restes alimentaires. Par ailleurs, une campagne de sensibilisation a eu lieu pour informer et former les agents des cantines et le personnel d'encadrement des élèves, ainsi que les élèves eux-mêmes.

Également partenaire de l'expérimentation, la plateforme de compostage Valorbiocompost, chargée de la valorisation organique des biodéchets, a fourni aux établissements scolaires des bacs de collecte au couvercle marron d'un volume de 120 ou 240 litres, ainsi que des sacs de 100 litres biodégradables. Située à Villeneuve-les-Sablons, cette plateforme est la seule unité de compostage agréée Sous Produits Animaux de catégorie 3 (SPAn 3) sur le territoire du SMDO.

Forte des premiers bilans enregistrés, la CC des Sablons a élargi son expérimentation, en juillet 2020, à huit centres de loisirs de son territoire. Avant de mettre en place cette collecte des biodéchets dans les cantines scolaires, une forte sensibilisation des personnes en charge de la cantine et plus largement des écoles, a été organisée.



25 TONNES
de biodéchets collectées dans les cantines
scolaires de la CC des Sablons entre mars 2020
et juillet 2021

17,5 %
des déchets valorisés par le SMDO font
l'objet d'une valorisation organique, adaptée
aux déchets verts et aux biodéchets



Date clé

31 décembre 2023

c'est la date à laquelle le tri à la source
des biodéchets doit être généralisé en France

EN NOVEMBRE 2021, LE SMDO A PARTICIPÉ
À LA 4^E RENCONTRE RÉGIONALE DU RÉSEAU
COMPOST CITOYEN SUR LES HAUTS-DE-FRANCE
POUR ÉCHANGER DES BONNES PRATIQUES
AVEC LES MEMBRES DU RÉSEAU ET VISITER DES SITES
EXEMPLAIRES.



NOUVELLES PERSPECTIVES

Collecter uniquement auprès des gros producteurs de biodéchets (cantines, marchés, restaurants...) ou auprès de tous les habitants ? Collecter en porte-à-porte ou via des sites d'apport volontaire ? Telles sont les principales questions que se posent aujourd'hui les collectivités adhérentes au SMDO. En attendant que celles-ci tranchent et se lancent dans de nouvelles expérimentations, le Syndicat centralise les données issues de l'étude menée par SAGE Engineering, pour se doter d'une vision complète des quantités de biodéchets à collecter sur son territoire.

Alors que, courant 2022, la CC de l'Aire Cantilienne doit se lancer dans une collecte en porte-à-porte, les Communautés de Communes du Clermontois, du Beauvaisis ou encore du Liancourtois-Vallée Dorée s'interrogeaient encore fin 2021 sur la solution la mieux adaptée à leur territoire. Le SMDO les accompagne dans leurs questionnements et leur recherche de solutions.

DANS LES ÉCOLES QUI ONT MENÉ
L'EXPÉRIMENTATION, LES CONSIGNES DE TRI
ONT ÉTÉ APPLIQUÉES SANS DIFFICULTÉ, LES ERREURS
DE TRI RESTANT TRÈS MARGINALES.



BIODÉCHETS : QUELLES ACTIONS DE PRÉVENTION ?

À travers la formation de référents composteurs et la sensibilisation des foyers qui s'équipent de composteurs, le SMDO accompagne les collectivités adhérentes qui veulent proposer à leurs habitants des solutions de gestion de proximité des biodéchets.

Le Syndicat a également réalisé des panneaux d'exposition sur le compostage et l'éco-jardinage, qui sont utilisés lors de ses animations et prêtés aux collectivités qui le souhaitent ; il a enfin conçu, imprimé et distribué, durant l'automne 2021, un guide du jardin au naturel.



Animation sur le tri
et le recyclage
lors de l'événement
« Tous Unis pour la Cité »
du 3 septembre 2021 à
Compiègne

ASSOCIER LES HABITANTS AUX TRANSITIONS DU QUOTIDIEN

MISER SUR LA PROXIMITÉ
COMME LEVIER D'EFFICACITÉ



L'éducation et la sensibilisation au tri, au recyclage et au réemploi exigent que nous renouvelions nos actions de façon continue, auprès de tous les publics. Dans ce but, le SMDO impulse une dynamique qui irrigue tout le territoire : il travaille avec les EPCI et les communes sur des axes stratégiques communs et organise des actions qui fédèrent les communautés de communes et les communes qui se retrouvent ainsi, main dans la main, pour optimiser le tri, la prévention et de manière générale la gestion des déchets. Nous sommes très attachés à cette dimension collective et à ces partenariats, qui permettent de mener des campagnes de communication cohérentes, sur tout le territoire et à toutes les échelles de proximité. »

Sophie MERCIER
Vice-présidente du SMDO,
Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées

LE TRI : ALLER TOUJOURS PLUS LOIN

À la maison, au bureau, en classe, dans les espaces publics, mais aussi en prenant l'habitude d'utiliser les quarante-neuf déchetteries du territoire, l'engagement du SMDO vise, par ses actions d'information et de sensibilisation, à inscrire le tri dans les gestes du quotidien.

ANIMER DES ACTIONS DE PROXIMITÉ

À l'occasion de nombreux marchés et brocantes, mais aussi lors de la fête d'un club de foot, d'un festival artistique ou d'une course cycliste, l'équipe d'animation du SMDO, aidée d'un réseau de vingt vacataires et du tissu associatif local, tient des stands dédiés à la prévention des déchets et au geste de tri. En 2021, le SMDO a d'ailleurs lancé une campagne de recrutement de nouveaux vacataires : sous la bannière « je suis, je trie, j'agis », cette campagne s'adressait aux étudiants et aux retraités intéressés par des missions de sensibilisation ponctuelles et rémunérées. Ces actions de proximité sont toujours initiées en lien avec les collectivités adhérentes.

37

animations ont réuni en 2021 plus de

2 400
personnes

PARTICIPER À DES ÉCO-MANIFESTATIONS

Le SMDO labellise les manifestations qui souhaitent devenir éco-responsables en leur proposant un accompagnement méthodologique et des outils matériels. Avec les communautés de communes concernées, il organise la collecte du tri ; des contenants de tri et d'ordures ménagères sont proposés aux organisateurs. En outre, le SMDO prête des dispositifs de signalétique et d'affichage des consignes de tri, fournit des sacs de pré-collectes, des gobelets réutilisables consignés ou encore des bornes de récupération des mégots de cigarette, pour qu'ils soient recyclés. Enfin, le Syndicat propose des formations sur le tri et la prévention des déchets aux bénévoles engagés sur ces manifestations.

UN GUIDE DE L'ÉCO-MANIFESTATION

Le SMDO a conçu un Guide de l'éco-manifestation pour sensibiliser les organisateurs d'événements aux enjeux de la prévention et du tri des déchets, sachant qu'une manifestation réunissant 1 000 personnes génère en moyenne 500 kg de déchets (chiffres de l'ADEME). Ce guide présente les phases-clés de la préparation d'un événement, du choix du lieu à la sensibilisation des publics, en passant par la sélection des produits et des prestataires locaux, l'anticipation de la gestion des déchets ou encore l'organisation de la restauration pour limiter le gaspillage alimentaire.

GUIDE
DE L'ÉCO-
MANIFESTATION

ECO
ÉVÉNEMENT
SMDO

7 éco-événements soutenus en 2021

13 juin Journée multi-activité à Estrée-Saint-Denis

26 et 27 juin Festival Divers et d'Été à Clermont

10 juillet Convention Citoyenne pour le climat à Autrêches

3, 4 et 5 septembre Festival Nogent Legend à Nogent-sur-Oise

5 septembre La Bailleulade à Bailleul-sur-Therain

26 septembre Carnaval des possibles à Saint-Leu-d'Esserent

6 novembre Forum de la Transition Écologique et du Développement Durable à Chantilly



Animation lors du Festival Nogent Legend



Animation Oise Habitat à Montataire



OUVRIR LES PORTES DES INSTALLATIONS DU SMDO

Après avoir été fermées pendant la crise sanitaire, les portes du centre de tri et du Centre de Valorisation Énergétique ont pu rouvrir au public en 2021. Les visiteurs ont été invités à découvrir un parcours ludique et pédagogique sur le cheminement des emballages, des papiers et les nombreuses étapes de tri. Grâce à une passerelle qui surplombe le process, les visites offrent aussi une plongée au cœur de l'outil industriel qui trie 19 matières différentes au rythme de 20 tonnes par heure. Expositions d'œuvres d'art et jeux interactifs ponctuent la visite.

Lors de ces visites, le process de valorisation énergétique est également présenté : la plateforme ferroviaire sur laquelle circulent les caissons ferroviaires qui transportent les déchets, le hall amont, le système de pesée, la fosse et le process de valorisation énergétique.

DE NOUVEAUX SUPPORTS DE SENSIBILISATION

De nombreux cadeaux sont distribués lors des animations organisées sur les événements. Cette année, le SMDO a souhaité proposer des sacs de courses pour contenir les achats en vrac et ne plus utiliser le sac jetable lorsqu'on achète ses fruits et ses légumes. Le plus grand sac – qui peut servir de sac de tri à domicile ou de sac de courses – a été renouvelé.



ENCLANCHER LE CERCLE VERTUEUX DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Espace réemploi de la déchetterie de Saint-Leu-d'Esserent

Conscient de la nécessité de limiter la production de déchets, d'encourager le recyclage et le réemploi, le SMDO soutient des expérimentations innovantes qui visent à donner une seconde vie à certains déchets, suivant les préceptes de l'économie circulaire.

SOUTIEN AUX RECYCLERIES

Avec pour missions de collecter, réparer et revendre à des tarifs solidaires tous types d'objets, neuf recycleries sont implantées sur le territoire du SMDO. Leur présence permet aux usagers de donner une seconde vie à des objets encore en bon état plutôt que de les jeter.

Ces structures associatives ont un rôle social en permettant à des personnes éloignées de l'emploi de reprendre une activité et de rompre avec l'isolement. Quatre des neuf recycleries sont situées dans des intercommunalités qui ont confié au SMDO la gestion complète de leurs déchetteries (Recyclerie de l'Agglomération du Compiègnois, Sud Oise Recyclerie, Recyclerie du Pays Noyonnais et Recyclerie du Pays de Bray).

Afin de contribuer au bon fonctionnement de ces structures et de promouvoir l'émergence de nouvelles entités, les élus du SMDO ont voté la mise en place de trois dispositifs pour soutenir financièrement les projets à différents stades de leur développement, en amont pour réaliser une étude de faisabilité, au démarrage de la structure puis une aide annuelle à la tonne réemployée. Les recycleries du Compiègnois, du Sud Oise, du Noyonnais et du Pays de Bray perçoivent depuis 2020 l'aide à la tonne réemployée.

LE PARTI PRIS DU RÉEMPLOI

Conformément à la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire, le Syndicat aménage, dans les déchetteries, des espaces dédiés au réemploi. Les usagers peuvent y déposer des objets encore en bon état qui sont collectés par les quatre recycleries partenaires. Ces espaces permettent également aux agents des déchetteries de sensibiliser les habitants à la prévention des déchets et aux enjeux du recyclage. Le Syndicat compte poursuivre ce maillage territorial afin de contribuer directement à la réduction des déchets envoyés en filière de traitement.

12 des **38** déchetteries exploitées par le SMDO disposent d'un espace « Réemploi » où les objets mis de côté par les usagers sont collectés régulièrement par des acteurs locaux du réemploi

UNE DÉCHETTERIE NOUVELLE GÉNÉRATION À MÉRU

Les travaux de construction de la nouvelle déchetterie ont débuté en 2021 dans la zone industrielle sud de Méru.

Il s'agit d'un concept novateur de déchetterie voué à recevoir plus de déchets grâce à son système dit « à plat » qui facilite la dépose avec douze alvéoles thématiques séparées par des murs mobiles et qui favorise le réemploi dans une logique d'économie circulaire. Un budget global de plus d'un million et demi d'euros pour un projet très attendu des habitants.



COLLECTE SPÉCIFIQUE : LES AIDES MÉDICALES

Afin d'encourager le développement d'une économie circulaire, le SMDO expérimente des collectes innovantes en déchetterie. Depuis novembre 2021, sept déchetteries de l'ouest du département de l'Oise collectent ainsi des aides techniques médicalisées : fauteuils roulants, béquilles, cadres de marche, chaises pot... Une fois nettoyé et remis en état par des personnels en insertion, à l'initiative de l'association Recycl'Aide, ce matériel est ensuite proposé à la vente à des tarifs solidaires. Sont à ce jour engagées dans cette collecte les déchetteries de Mesnil-En-Thelle, Sainte-Geneviève, Bury, Breteuil, Froissy, Saint-Germer-de-Fly, Sérifontaine.

35 fauteuils roulants,
30 déambulateurs et cadres de marche,
122 béquilles, **24** chaises pot
et **6** tables à roulettes
ont été collectés
entre novembre 2021 et mai 2022

LES MÉGOTS AU CŒUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La start-up TchaoMegot, implantée dans l'Oise, propose une solution innovante de collecte et de recyclage des mégots de cigarettes. Une solution verte qui n'utilise ni polluant ni eau. Après avoir récupéré des sacs de mégots, grâce à des partenariats avec des collectivités et des entreprises, la start-up valorise la matière récoltée pour créer des vêtements ou de l'isolant pour les bâtiments à partir de la fibre dépolluée. Séduit par le concept, le SMDO l'a présentée aux élus de la commission prévention et économie circulaire le 10 mars 2021 et à ses collectivités adhérentes afin qu'elles puissent contribuer à la collecte des mégots sur leur territoire. Afin de sensibiliser les habitants et les organisateurs d'événements à ce nouveau principe de récupération des mégots, il a aussi fait l'acquisition de vingt cendriers mobiles à mettre à la disposition des organisateurs d'éco-manifestations et a équipé son siège social, son centre logistique, son Centre de Valorisation Énergétique et son centre de tri, de cendriers fixes pour récupérer et valoriser les mégots de ses collaborateurs. Lors des événements organisés dans la nature, des cendriers de poche sont offerts aux fumeurs pour éviter les dépôts sauvages.



L'ORGANIGRAMME DES SERVICES

Comité de Direction
N. Aveline, DGS
B. Lefèvre, DGA
V. Bellière, DGA

Équipe
de direction

C. KOSTRZEWA
Assistante de direction

PÔLE OPÉRATIONNEL

B. LEFÈVRE

Directeur Général Adjoint

S. MOREL

Directrice Transfert en régie
et transport ferroviaire
Régie de transport
des déchetteries

K. JOLLY

Directrice Construction
Maintenance
Environnement

C. CARLUY-BOCQUET

Directrice
Communication, Communication interne,
Prévention, Économie circulaire

N. AVELINE

Directeur Général des Services

PÔLE FONCTIONNEL

V. BELLÈRE

Directrice Générale Adjointe

N. DUVAL

Directrice
des Finances
Ingénierie financière

T. RIGAUX

Directeur des exploitations
délégées
Projets VSP
Conventions d'entente

XXXX

Ingénieur d'études
et réseau de chaleur

M. CUNAT

Ingénieure
prévention

L. CUILLERIER

Adjoint
Technicien
centre de tri
Centre de
Valorisation
Énergétique

C. BAUDENS

Adjointe aux
finances
Contrôle
de gestion

A. SAINT OMER

Coordonnatrice
budgétaire
et comptable

T. VAN DER VEKEN

Responsable
du service
juridique

F. MONTAGNE

Responsable
Ressources
Humaines

D. BOUILLON

Responsable
SI

K. MARLET

Chargée des
plannings

E. MOREL

Technicienne
déchetteries

V. DONES

Chargée des
ICPE et des
contrôles
réglementaires

C. LAMBOLEY

Responsable
de la
maintenance

W. BACH

Responsable
des relations
usagers et du
réemploi

XXXX

Chargé(e) de
communication

T. COLINET
W. DE KERPEL
A. CLÉRY
R. BENOIT
A. PAUCHET
Coordonnateurs
de déchetteries

Y. DUTERIEZ
Coordonnateur
des quais de
transfert

M. LOPEZ
R. RENARD
T. POILEVÉ
Assistants
transport
déchetteries

D. DIEUTRE
Réfèrent transport
(Bresles) Secteur
ouest

J. LENTZ
A. DELCROIX
X. REBOLI
XXXX
Agents des
espaces verts et
de maintenance

J. PÉLECK
L. BASTIN
Maintenance
des bennes

J. HENRY
Accueil
Verberie
Secrétariat

D. MARCHAL
Chargé des
animations
et des visites
Relations
usagers

B. TASSIN
M. MICHEL
Chargés de
mission AMI

M. ROGNON
Chargée
du tri des
déchets des
animations
et des visites

A. MONIEZ
Infographiste
Webmaster

V. REGRAGUI
Chargée
de l'accueil et
du standard

L. DE VITTORIO
Chargée
des usagers
déchetteries
C. DOUVRY
Assistante
du service
relation
usagers

XXXX
Caractéri-
sations
déchetteries

V. GRENIER
R. DIXIMUS
Caractéri-
sations
collectes
sélectives

J. BERGER
Régulateur des
tonnages
Conventions
d'ententes et
DSP
Transport
routier OM/CS

N. BLAIN
Gestionnaire des
tonnages et de la
facturation des
déchetteries
G. GLADIEUX
Gestionnaire des
tonnages et de la
facturation des
exploitations déléguées

L. GOSSON

Assistante
des marchés
publics

C. VERNANCHET

L. MÉREL
Chargée de
la gestion des
carrières des
paies et des
prestations
sociales

P. PALOMAR

Assistant de
prévention

XXXX

Recrutement
Formation

K. GUÉRIN
LANG
Maintenance
informatique
et téléphonie

Crédits photos :
Syndicat Mixte du Département de l'Oise
© Shutterstock
© Adobe Stock
© Renaud Marion photographe
© Richard Dugovic

Rédaction – Conception – Réalisation :
stratéact'

Imprimé à 2 000 exemplaires sur papier recyclé

Juillet 2022

SYNDICAT MIXTE DU DÉPARTEMENT DE L'OISE (SMDO)
PARC TERTIAIRE ET SCIENTIFIQUE
CS 30316 - 60203 COMPIÈGNE CEDEX
www.smdoise.fr